

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mars à 20 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de réunion du conseil municipal sous la présidence de M. BOULEFRAKH Malik, Maire.

Etaient présents : Malik BOULEFRAKH, Grégory GERARDOT, Martine CHOPLIN, Daniel KLEINMANN, Sylvie ZINS, Marie-France LINARD, François JEANDEL, David FERRY, Elise DOPP, Delphine LEMMEL, François LEGRAND, Christine THOMAS, Frédéric LIBRY, Anne SZYMCZUK et Michel OUDIN.

Etai(ent) absent(s) excusé(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Procuration(s) :

Le quorum étant atteint, le conseil municipal de Rehainviller peut délibérer.

LISTE DES DELIBERATIONS

N°1 : Nomination du secrétaire de séance (Approuvée à l'unanimité)

N°2 : Adoption du procès-verbal (Approuvée à l'unanimité)

N°3 : Patrimoine : Gestion du domaine privé (3.6) : Recensement des chemins ruraux : Approbation du tableau de recensement (*Approuvée à l'unanimité*)

N°4 : Finances Locales : Subventions : Subventions inférieures à 23 000€ (7.5.2) : Subventions aux Associations 2025(*Approuvée à l'unanimité*)

N°10 : Délégation du conseil municipal en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

N°11 : Questions et informations diverses

Le Maire
BOULEFRAKH Malik